



# REGLEMENT DU JEU « MERCI VIVRE ICI »

## ARTICLE 1 : ORGANISATION

11 IMMOBILIER, SARL au capital de 5 000€ dont le siège social est au 11 rue des papillons, 44840 LES SORINIERES, SIREN 790 156 509 ;

RIVE GAUCHE, SARL au capital de 4 000€ dont le siège social est au 5 rue Aristide Briand, 44 340 BOUGUENAIS. SIREN 504 032 731 ;

EURL ARNAUD FAY IMMOBILIER – 10, rue Maurice Daniel – 44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE - Siège social au 95 Boulevard Jules Verne – 44300 NANTES ;

R IMMOBILIER, SARL au capital de 16 000€ dont le siège social est au 57 rue Jean Jaurès, 44 400 REZE. SIREN 440 698 280.

Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat et se déroulera du 04 octobre au 04 novembre 2017. Ce jeu est organisé entre les agences citées ci-dessus, le principe du jeu est : 1 panneau « MERCI VIVRE ICI » affiché du 04/10 au 04/11 = un bulletin de participation pour gagner un bon voyage de 1000€.

Le tirage au sort désignera 1 gagnant.

## ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

### 2-1 Conditions d'inscription au jeu :

Ce jeu est ouvert à tous les clients des agences VIVRE ICI participantes, personne physique, âgée d'au moins 18 ans au moment de sa participation, ayant sa capacité juridique, qui accepte sur la proposition d'une agence organisatrice, de poser un panneau « MERCI VIVRE ICI » du 04/10/2017 au 04/11/2017.

Les salariés et retraités des agences VIVRE ICI organisatrices, agents commerciaux, mandataires, prestataires, ne peuvent pas participer au jeu.

Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui est déposé à la SCP LEVESQUE, CALLARD et BREHERET, huissiers de justice associés à VERTOU (44120) 12 Allée de la Maladrerie.

### 2-2 Modalités de participation

Les agences organisatrices vont proposer à leurs clients d'afficher un panneau « MERCI VIVRE ICI » ayant pour dimension 80x60 cm du 04/10/2017 au 04/11/2017. Ce panneau doit être affiché pendant toute la période du jeu, face visible sur, ou à proximité de leur habitation.

La participation au jeu ne peut se faire qu'au moyen d'un seul bulletin par foyer (mêmes nom, prénom, adresse, mail, N° de téléphone) ayant accepté la pose du panneau « MERCI VIVRE ICI ». En cas de pluralité de participations, au nom de la même personne, chaque bulletin sera réputé nul.

Ne seront pas pris en considération les bulletins sans adresse, incomplets, illisibles ou raturés. Une photocopie du bulletin ne sera pas prise en compte lors du tirage au sort.

Chaque agence organisatrice disposera d'une urne ou les clients participants ayant affichés un panneau, pourront y glisser leur bulletin de participation.

### **ARTICLE 3 : DESCRIPTIF DE LA DOTATION**

Un bon d'achat de 1000€ dans l'agence de voyage THOMAS COOK de VERTOU 21 rue Aristide Briand 44120.

Ce bon d'achat personnalisé au nom du gagnant sera utilisé en une seule fois dans l'agence de voyage précitée, dans la limite d'un an à compter du lendemain du tirage au sort, soit avant le 07/11/2018.

Cette personne est libre d'utiliser le bon voyage de 1000€ pour elle seule ou plusieurs personnes, et pour la destination qui lui conviendra, aux dates de voyages choisis par le gagnant dans la limite d'un an, soit jusqu'au 07/11/2018.

### **ARTICLE 4 : TIRAGE AU SORT**

Le tirage au sort sera effectué au siège de l'agence VIVRE ICI LES SORINIERES – 11 rue des papillons, le 06/11/2017, par le gérant de la société 11 IMMOBILIER, en présence de tous les gérants des sociétés organisatrices qui seront les témoins du tirage au sort.

La totalité des bulletins de participation seront réunis en une seule et même urne le jour du tirage au sort.

### **ARTICLE 5 : DESIGNATION DU GAGNANT**

La personne gagnante sera informée individuellement par téléphone, courrier ou mail dans un délai de 8 jours suivant le tirage au sort qui l'aura désigné.

Le gagnant devra se présenter à l'agence VIVRE ICI LES SORINIERES muni d'une pièce d'identité en cours de validité. Lors de la remise de lot, le gagnant signera une attestation établissant qu'il a bien récupéré le prix qu'il a gagné.

### **ARTICLE 6 : CONSULTATION DU REGLEMENT**

Chaque agence disposera d'un règlement du jeu. Le règlement du jeu est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande par écrit à l'adresse suivant : VIVRE ICI – « jeu MERCI VIVRE ICI » - 11 rue des papillons – 44840 LES SORINIERES. Cette demande doit être effectuées au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu.

## ARTICLE 7 : LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations recueillies à l'aide du bulletin de participation peuvent faire l'objet d'un traitement informatisé.

Conformément à la loi « informatiques et libertés du « 6 janvier 1978 » modifiée, les données personnelles des personnes collectées sur les bulletins de participation seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise du lot ainsi qu'à des fins de prospection commerciale. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus-évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de communication et de suppression des données les concernant sur simple demande adressée à VIVRE ICI LES SORINIERES – 11 rue des papillons – 44 840 LES SORINIERES enjoignant une photocopie de leur carte d'identité.

Le (la) gagnant(e) autorise l'utilisation éventuelle de son nom, et de sa photographie dans toute manifestation publi-promotionnelle ou purement informative liée au présent jeu, en donnant son accord écrit sur les dispositions du présent article, conformément à la législation en vigueur. Cette utilisation ne pourra pas ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

TEXTE ECRIT SUR LE BULLETIN DE JEU : conformément à la réglementation, vous pouvez vous inscrire gratuitement sur la liste nationale d'opposition au démarchage téléphonique sur [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr), ou en écrivant à Opposetel 6 rue Nicolas Siret 10 000 TROYES. Cette inscription entrainera l'interdiction pour tout professionnel, et tout intermédiaire agissant pour son compte, de vous démarcher téléphoniquement, sauf en cas de relations contractuelles préexistantes. Elle ne fera pas obstacle à l'utilisation des coordonnées téléphoniques que vous nous avez communiquées pour vous présenter une offre ou nouveautés sur nos services. Les informations personnelles recueillies par les agences VIVRE ICI organisatrice dans le cadre de ce jeu peuvent faire l'objet d'un traitement informatisé destiné principalement à la gestion pratique du jeu, gestion de la relation, prospection, animations commerciales ou aux études statistiques. Conformément aux dispositions de la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression sur les informations qui vous concernent. Ces droits pourront être exercés en écrivant à l'adresse suivante : VIVRE ICI 11 rue des papillons – 44 840 LES SORINIERES.

## ARTICLE 8 : DIVERS

Toutes difficultés quant à l'interprétation de ce présent règlement feront l'objet d'une t- interprétation souveraine des organisateurs. Les contestations ne seront recevables que dans un d'lais d'un mois après le tirage au sort. Les sociétés organisatrices se réservent le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu en totalité ou dans certaines de ses phases si les circonstances l'exigent. Elles ne sauront être responsable de tout fait qui ne pourrait leur être imputable notamment en cas de force majeure susceptible de modifier, perturber ou annuler le jeu. Leurs responsabilités ne sauraient être engagées de ce fait.

## **ARTICLE 9 : LITIGES ET RESPONSABILITES**

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du règlement complet. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude avérée entraînera la nullité de la participation en question. Les agences VIVRE ICI organisatrices trancheront souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement.

En cas de tricherie avérée, toutes participations frauduleuses seront considérées comme nulles et ne seront pas prises en compte, ce qui entraînera de plein droit et automatiquement l'annulation du prix qui aurait éventuellement été obtenu.

Les sociétés organisatrices se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elles se sauraient toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuelles commises.

## **ARTICLE 10 : LOI APPLICABLE**

Le présent règlement est régi par la loi française.

# BULLETIN DE PARTICIPATION A NOTRE GRAND JEU GRATUIT



## POUR GAGNER UN « BON VOYAGE DE 1 000 euros » à retirer à l'agence Thomas Cook de VERTOU.

Monsieur  Madame  Mademoiselle

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ E-mail \_\_\_\_\_

- Agence Vivre Ici :
- Olivier Paul Immobilier « Les Sorinières »
  - Olivier Paul Immobilier « Vertou »
  - Arnaud Fay Immobilier « Saint Sébastien sur Loire »
  - R Immobilier « Rezé »
  - Rive Gauche Immobilier « Bouguenais »

déclare accepter de participer au jeu « Merci Vivre Ici » et de placer sur mon bien immobilier le panneau fourni : MERCI VIVRE ICI, du 4 octobre 2017 au 4 novembre 2017 inclus.

Je déclare être informé que le tirage au sort aura lieu le 5 novembre 2017, à l'agence des Sorinières en présence de tous les Gérants des Agences du réseau Vivre Ici concernées par ce concours. Je serai informé par e-mail du nom de la personne gagnante de ce tirage au sort.

Signature du participant

Conformément à la réglementation, vous pouvez vous inscrire gratuitement sur la liste nationale d'opposition au démarchage téléphonique sur [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr), ou en écrivant à Opposetel 6 rue Nicolas Siret 10 000 TROYES. Cette inscription entrainera l'interdiction pour tout professionnel, et tout intermédiaire agissant pour son compte, de vous démarcher téléphoniquement, sauf en cas de relations contractuelles préexistantes. Elle ne fera pas obstacle à l'utilisation des coordonnées téléphoniques que vous nous avez communiquées pour vous présenter une offre ou nouveautés sur nos services. Les informations personnelles recueillies par les agences VIVRE ICI organisatrice dans le cadre de ce jeu peuvent faire l'objet d'un traitement informatisé destiné principalement à la gestion pratique du jeu, gestion de la relation, prospection, animations commerciales ou aux études statistiques. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression sur les informations qui vous concernent. Ces droits pourront être exercés en écrivant à l'adresse suivante : VIVRE ICI 11 rue des papillons – 44 840 LES SORINIÈRES.